

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Élisabeth CAILLAT – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patrick CLAUDEL – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC – Valérie ROBIN – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – René LE VIAVANT – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER/ Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée municipale sur les problématiques liées au manque d'espace dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Les bureaux étant en nombre insuffisants, les services ont très souvent l'obligation de regrouper plusieurs agents dans un seul et même bureau.

Les agents se trouvent donc confrontés à l'absence de confidentialité pour recevoir le public ou à des problèmes de concentration.

N° 2015/194

**BAIL COMMERCIAL – SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI VALJEAN
LOCAL SITUE 19 RUE MARCEAU**

CM 21/12/2015

N° 2015/194

**BAIL COMMERCIAL – SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI VALJEAN
LOCAL SITUE 19 RUE MARCEAU**

Aussi, afin de prévoir la redistribution des surfaces de ces locaux, il y a lieu de prévoir l'externalisation de certains services,

Afin de mettre en place cette organisation et considérant l'absence de locaux municipaux adaptés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la commune doit faire appel à un bailleur privé pour louer un local destiné à recevoir plusieurs services administratifs, à savoir l'accueil de la police municipale et le Centre Communal d'Action Sociale.

Le bien concerné est situé 19 Rue Marceau à Cogolin, parcelle cadastrée Section AT N° 221, d'une superficie totale de plancher de 86 m², équipé en eau, électricité téléphone, et aménagé aux normes PMR.

Monsieur le Maire vous propose de prendre à bail le local désigné ci-dessus appartenant à la SCI VALJEAN, Société Civile Immobilière au capital de 410 000 €, dont le siège social est situé à l'Abrivado – Route du Docteur Pardigon – 83240 Cavalaire Sur Mer, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le N° 450.832.720 représentée par M. Jean-Pierre AUROUSSEAU, Gérant.

Le présent bail est prévu pour une durée de NEUF (9) années entières et consécutives à compter du 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 31 Décembre 2024.

Moyennant un loyer annuel de vingt-quatre mille euros (24 000 €), ce loyer s'entend hors taxes sur la valeur ajoutée.

La Ville acquittera en sus du loyer, le montant de la TVA et de toute autre taxe annuelle, complémentaire ou de substitution qui pourrait être créée.

Aucun dépôt de garantie ne sera versé au Bailleur.

Le loyer de base sera révisé automatiquement pour chaque période annuelle, à la date anniversaire de prise d'effet du bail, en fonction de l'indice des loyers commerciaux publié trimestriellement par l'INSEE.

L'indice de base sera celui de l'antépénultième trimestre précédent la date de prise d'effet du bail, à savoir l'indice du 2^{ème} trimestre 2015, soit : 108.38.

En application de l'article L.1311-9 du code général des collectivités territoriales, les services de France Domaine ont été saisis mais n'ont pas encore à ce jour rendu leur avis sur le montant du loyer.

CM 21/12/2015

N° 2015/194

BAIL COMMERCIAL – SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI VALJEAN
LOCAL SITUE 19 RUE MARCEAU

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'à l'issue de la signature de ce bail, et considérant que le Centre Communal d'Action Sociale sera hébergé dans ce local, une convention de mise à disposition sera conclue avec cet établissement public communal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes du bail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer sous réserve de l'avis des domaines.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 29 POUR – 1 CONTRE** (Anthony GIRAUD)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.